

Saint-Cloud le 18 janvier 2010

## Loi du 11 février 2005 : Un mois de décembre noir estime la Fédération des APAJH

**Monde associatif bafoué, personnes en situation de handicap méprisées,**

**Dans l'histoire de notre secteur, le mois de décembre 2009 restera comme un mois terrible, noir et ne respectant en rien les plus vulnérables d'entre nous. Le communiqué de presse du Comité d'entente unanime du 12 janvier dernier est révélateur et extrêmement clair quant aux méthodes des pouvoirs publics et aux reculs et remises en cause de la loi du 11 février 2005.**

**Le Comité d'entente a exprimé son indignation au Président de la République et au Premier ministre suite à des mesures prises, ou en voie de l'être, sans aucune concertation ou pire, discutant en CNCPH de la mise en route de l'Observatoire de l'accessibilité, et en même temps, à l'Assemblée nationale, en catimini, par le biais d'un cavalier gouvernemental, amputant la loi de 2005 d'une partie positive sur l'accessibilité.**

**La Fédération des APAJH, très impliquée dans la démarche de concertation, ne peut accepter ce double langage, cette pratique faisant fi du respect de la loi votée.**

La Fédération des APAJH s'est engagée dans les discussions préalables au vote de la Loi de 2005.

Toutes nos propositions n'ont pas été reprises, cependant la loi du 11 février 2005 est la loi et ne peut être vidée de son contenu par les pouvoirs publics à l'instigation de forces de pression.

La loi de 2005, après celles de 2002, marque des avancées fortes par rapport aux lois de juin 1975 et juillet 1987.

La citoyenneté que revendique la Fédération des APAJH pour les personnes en situation de handicap passe par la loi et son respect.

Ce respect de la loi ne peut être que partagé par tous, défendu par tous, pouvoirs publics compris d'abord, si l'on veut vraiment que le vivre ensemble ne soit pas une vaine chimère mais la réalité quotidienne de notre République :

- introduction de dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments neufs, fort heureusement censurées par le Conseil constitutionnel,
- report de la majoration de la contribution à l'AGEFIPH pour les entreprises qui n'ont aucune action pour l'emploi des personnes en situation de handicap,
- fiscalisation des indemnités d'accident du travail,
- adoption par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi tendant à rendre optionnelle l'élaboration du projet personnalisé de compensation,
- projet de modification des modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés ayant des revenus d'activité professionnelle pouvant conduire à la suspension de son versement,

sont les points graves et fondamentaux d'indignation de la population en situation de handicap et des associations représentatives engagées sur ce champ de solidarité nationale.

Dans quelques jours, le 11 février 2010, la Fédération des APAJH avec l'ensemble de la société, avec les pouvoirs publics, aurait souhaité mettre à profit cet anniversaire des cinq ans pour tirer un premier bilan, noter les avancées, pointer les retards de mise en oeuvre et préciser les faiblesses. Comme toujours la Fédération des APAJH serait entrée dans cet exercice nécessaire et utile pour la vie de notre démocratie.

A notre place. A notre place toute entière.

Par leurs décisions graves et peu respectueuses des plus vulnérables d'entre nous, du monde associatif représentatif, des derniers jours de décembre, les pouvoirs publics nous contraignent, nous obligent à une autre démarche en préparation du 11 février 2010 :

RESISTER ET COMBATTRE.

*A propos de la Fédération des APAJH...*

*L'APAJH est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitif, polyhandicaps, trouble de santé invalidant... Elle assure à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Créée en 1962, la Fédération des APAJH accueille ou accompagne 25 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 600 établissements ou services.*